

COMMENT IDENTIFIER LES OBSTACLES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIFS ?

L'identification des obstacles est la première étape vers leur levée et elle ne doit pas être négligée. Elle peut être réalisée par le biais d'enquêtes, d'appels à contributions écrites, d'entretiens, de séminaires, de groupes de travail. Il est nécessaire d'interroger tant les collectivités régionales ou locales, que les chambres consulaires, les agences de développement, les organisations patronales et syndicales et enfin les entreprises elles-mêmes.

Il est important d'analyser le plus en détail possible la nature des problèmes, leurs conséquences (territoire et structures affectées) et leurs causes. Par ailleurs, l'identification des obstacles représente un processus itératif, voire continu. En effet, il est nécessaire de réaliser un suivi pour voir l'évolution dans le temps.

EXEMPLES :

Dans le Rapport final du 14^e Sommet de la Grande Région (2013-2014), son Comité économique et social a répertorié les obstacles administratifs à l'économie et au développement durable dans ce territoire. La liste des obstacles est alimentée et actualisée par le Centre européen et d'innovation de Trèves (EIC Trier GmbH).

<http://www.granderegion.net/fr/documents-officiels/reso-doc-cesgr/Rapport-final-2013-2014.pdf>

Dans le cadre des travaux du pilier Économie de la Région Métropolitaine Trinationale (RMT) une étude a été menée en 2013 auprès de plus de 350 entreprises du Rhin Supérieur, pour recenser les freins à leur développement.

Le groupe de travail parlementaire franco-belge (formé de six parlementaires de chaque côté de la frontière) a identifié en 2005-2007 les freins à la coopération sur cette frontière, l'économie étant une

des dimensions traitées. Près de 80 obstacles ont été répertoriés dans ce domaine suite à un appel à contributions (plus de 300 réponses), des séances thématiques de concertation technique et des séances plénières avec les parlementaires. Cette démarche a été actualisée en 2013-2014 à l'initiative de la Préfecture de la région Nord-Pas de Calais et avec l'appui de la MOT.

<http://www.espaces-transfrontaliers.org/bdd-territoires/territories/territory/show/groupe-de-travail-parlementaire-franco-belge/>

COMMENT RÉFLÉCHIR AUX SOLUTIONS ET CONTRIBUER À LA RÉOLUTION DES PROBLÈMES ?

Si les partenaires impliqués dans la gouvernance du développement économique d'un territoire transfrontalier ne sont en général pas compétents pour lever des obstacles d'ordre juridique, ils ont un rôle essentiel de proposition de solutions, de par leur connaissance fine du terrain. La remontée d'informations en continu et le lien avec le niveau national sont essentiels. En ce sens, les commissions intergouvernementales ou les groupes de travail parlementaires sont un bon vecteur de dialogue local-national.

L'identification de solutions possibles passe notamment par l'organisation de groupes de travail rassemblant à la fois les institutions compétentes (du local jusqu'au national et européen) et les stakeholders.

Avant de réfléchir aux solutions, il est essentiel de définir de manière conjointe la finalité, l'objectif escompté après la levée de l'obstacle. Cela permet non seulement de vérifier qu'il existe un consensus parmi les partenaires, mais

aussi de donner des indications sur le type de solution à développer et le caractère prioritaire ou non de la résolution du problème.

Pour assurer l'efficacité des réunions de ces groupes, il est nécessaire de consacrer les premières réunions à un balayage plus général des obstacles et de se focaliser dans les réunions suivantes sur un obstacle à la fois. En effet, avoir un ordre du jour restreint permet d'aller en détail sur la

définition de la solution. Il est utile de rappeler les avancées et les tentatives de résolution, comme base de réflexion. Il faut ensuite évaluer la pertinence, la faisabilité et l'efficacité des solutions proposées. Enfin, il est important de se mettre d'accord sur un calendrier précis pour la résolution du problème, d'allouer les moyens (humains ou financiers nécessaires) et de clarifier les tâches à réaliser par les différents partenaires.

EXEMPLE :

Dans le cadre du processus d'actualisation de la liste d'obstacles à la coopération franco-belge réalisé en 2013-2014, une série de neuf ateliers de travail d'identifications des solutions a été organisée avec l'appui de la MOT.